

La Présidente

Paris, le 6 mai 2025

Objet : Importance du rôle du CNOSF et des fédérations en matière d'antidopage

Madame la ministre,
Monsieur le président,

Le 30 avril dernier, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a officialisé les deux candidatures à sa présidence.

Il vous appartient à présent d'exposer votre programme et d'échanger avec les représentants du mouvement sportif sur la manière dont vous concevez le rôle du CNOSF ainsi que sur vos propositions en faveur du sport français.

Je souhaite saisir cette occasion pour souligner toute l'importance qui s'attache à la poursuite d'un engagement sans faille en matière de prévention et de lutte contre le dopage.

L'antidopage est une composante du sport en ce qu'il le rend fidèle à ses valeurs et compatible avec les idéaux qu'il porte. Il est gage d'intégrité, de performances irréprochables mais aussi de protection des sportifs, en particulier des plus jeunes.

Sous l'impulsion d'une harmonisation à l'échelle internationale, les règles antidopage ont été profondément remaniées ces dernières années au service d'une lutte plus efficace et d'une prévention accrue.

Avec l'horizon des Jeux de Paris 2024, l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) a quant à elle connu une montée en puissance de ses prérogatives et de ses moyens qui lui a permis de renforcer substantiellement ses capacités d'action.

Aujourd'hui, dans le cadre de sa mission de régulation, l'AFLD doit pouvoir compter sur l'engagement des fédérations sportives.

En effet, elles demeurent des acteurs majeurs de la défense du sport propre, notamment en raison des responsabilités qui sont les leurs en matière de protection des pratiquants et de prévention des comportements contraires à l'éthique sportive. Leur implication en matière d'antidopage est donc primordiale.

Lorsque nous agissons de concert, les résultats sont toujours au rendez-vous. La collaboration nouée avec le CNOSF en amont des Jeux de Paris a ainsi permis des avancées sans précédent, notamment en termes de préparation de la délégation française.

Mon souhait est que l'héritage des Jeux permette de dépasser les frontières de la haute-performance et bénéficie à tous : les avancées réalisées pour nos champions en matière d'éducation, d'accompagnement et de suivi antidopage ont vocation, dans les prochaines années, à être étendues à l'ensemble des licenciés et pratiquants.

Je suis convaincue que le CNOSF peut jouer, en soutien de l'AFLD et en accord avec ses missions, un rôle décisif en ce domaine. Notre objectif est le même : aider les fédérations, quels que soient leurs moyens et leurs spécificités, à nous épauler dans l'action quotidienne en faveur d'un sport propre.

Loin d'être tue, cette action doit être assumée comme un élément de fierté du modèle français et de rayonnement à l'international.

Je suis persuadée que vous partagerez cette ambition et que la question de l'antidopage trouvera sa place parmi les axes de votre programme pour la présidence du CNOSF.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame la ministre, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Béatrice BOURGEOIS